

Tarifs : Contribution de l'employé : 0.6% de la masse salariale AVS Contribution de l'employeur : 0.6% de la masse salariale AVS

Contributions professionnelles et contributions aux frais d'exécution

[illegible]

(les listes informatique de l'entreprise contenant les indications demandées sont également acceptées)

Adresse précise de l'entreprise :

Lieu :

Date :

Signature :